

TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE DE ... / EPCI

<p>DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS ÂGÉS D'AU MOINS 15 ANS ET MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE</p>
--

Monsieur/Madame le Maire ou Monsieur/Madame le (la) Président(e) :

EXPOSE

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L. 4121-3, L. 4153-8 à 9, D. 4153-15 à 37 et R. 4153-40 ;

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 en application de la loi n° 92-672 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour ;

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L. 4121-3 et suivants du Code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R. 4153-40 du même code ;

Considérant que la présente délibération de dérogation constitue une décision initiale

OU Vu la délibération n° XXX du XXX permettant à compter du XX/XX/20XX aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle d'effectuer des travaux dits « réglementés » ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, L'ORGANE DÉLIBÉRANT, À LA MAJORITÉ :

DECIDE le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération,

DECIDE que la présente délibération concerne le secteur d'activité [.....] du service ou de l'atelier [.....] de la collectivité ou de l'établissement [.....],

PRECISE que la présente décision est établie pour 3 ans renouvelables,

DIT que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en annexe 1 de la présente délibération,

DIT que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CHSCT et adressé concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé des fonctions d'inspection compétent,

DIT que les informations obligatoires concernant chaque jeune mineur en formation professionnelle accueilli seront mises à disposition de l'agent chargé de la fonction d'inspection au moyen de l'annexe 2 de la présente délibération,

AUTORISE l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Fait et délibéré en séance le XX/XX/20XX

Le Maire ou Le(la) Président(e)



ANNEXE 1

Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle

À COMPLÉTER PAR L'AUTORITÉ TERRITORIALE

Déclaration initiale

Renouvellement tous les 3 ans

Date de la dernière déclaration :

La déclaration de dérogation doit être adressée, préalablement à l'affectation du jeune aux travaux réglementés, aux membres du CHSCT (ou à défaut du CT du centre de gestion) et à l'ACFI par tout moyen permettant d'établir la date de réception.

Modification au cours des 3 ans

Toute modification des informations seront communiquées à l'ACFI dans un délai de 8 jours à compter des changements intervenus.

Collectivité / Établissement public concerné :

Adresse :

Représenté(e) par :

Formation préparée :

Je soussigné(e), déclare, par la présente déroger aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.

J'atteste

- avoir procédé à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents comprenant une évaluation des risques existant pour les jeunes liés à leur travail. Cette évaluation est consignée dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels dont la date de dernière mise à jour est |_|_|_| - |_|_|_| - |_|_|_|_|_| ;
- avoir mis en œuvre les actions de prévention individuelles et collectives nécessaires.

J'ai bien noté qu'avant toute affectation d'un jeune à ces travaux je devrai :

- avoir informé le jeune sur les risques pour sa santé et sécurité, les mesures de prévention, lui avoir dispensé une formation à la sécurité adaptée à son âge, son niveau de formation, et expérience professionnelle, et pouvoir en justifier ;
- assurer l'encadrement du jeune en formation par une personne compétente durant l'exécution de ces travaux ;
- m'assurer de la délivrance d'un avis médical d'aptitude pour le jeune.

Je m'engage à tenir à disposition de l'ACFI, les informations complémentaires relatives à l'arrivée du jeune.

M/Mme

Qualité du déclarant :

Fait à

Le

Signature & cachet :

Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation

	Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Lieux de formation connus			Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
			Territoire de la CT/EP	Chantier Extérieur	Si chantier extérieur, préciser l'adresse		
1	Activité	D.4153-17 -travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R4412-3 et R4412-60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
2	Activité	D.4153-18 -opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 ou 2 tel que défini à l'article R4412-98	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
3	Équipement de travail	D.4153-21 -travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R.4451-46	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
4	Équipement de travail	D4153-22 -travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R4452-5 et R4452-6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
5	Milieu de travail	D.4153-23 -intervention en milieu hyperbare au sens de l'article R4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
6	Équipement de travail	D4153-27 -conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
7	Équipement de travail	D4153-28 -travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : 1° des machines mentionnées à l'article R4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
8	Équipement de travail	D4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

	Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Lieux de formation connus		
			Territoire de la CT/EP	Chantier Extérieur	Si chantier extérieur, préciser l'adresse
9	Équipement de travail	D4153-30- travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'un équipement de protection individuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10	Équipement de travail	D4153-31- montage et démontage d'échafaudages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11	Équipement de travail	D4153-33- travaux impliquant des opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de L557-28 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12	Milieu de travail	D4153-34- 1° visite, entretien, nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins et réservoirs ; 2° travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13	Activité	D4153-35- Travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés

Liste des équipements de travail et des activités soumis à dérogation

	Utilisation	Maintenance	Équipements de travail concernés par la déclaration D4153 -21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 33		
			Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles	Nom des équipements de travail (scie, taille-haie, tronçonneuse, machine combinée, appareil de levage...)	Observations éventuelles
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Intervention en milieu hyperbare D4153-23			
	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles	Type de milieu hyperbare, valeur de pression (hectopascals) et durée des interventions (h)	Observations
1			
2			
3			

Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs D4153-34			
	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles	Type de milieu confiné ou cuves et durée des interventions (h)	Observations
1			
2			
3			

Activités impliquant l'exposition à des agents chimiques dangereux (ACD), cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) D4153-17			
	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles	Nom des ADC et marque ou distributeur*	Observations
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

* Information disponible sur l'étiquette du contenant ou sur la fiche de données sécurité (FDS) + existence de VLEP réglementaire

Activités impliquant l'exposition à l'amiante D4153-18				
	Nature des opérations nécessaires aux formations professionnelles	Type de matériau amianté	Niveau d'empoussièrement prévu (fibres/litre)	Observations
1				
2				
3				
4				

**ANNEXE 2****Informations obligatoires pour chaque jeune mineur en formation professionnelle accueilli dans la collectivité**

À COMPLÉTER PAR L'AUTORITÉ TERRITORIALE – À METTRE À DISPOSITION DE L'ACFI

Mineurs affectés aux travaux réglementés		Avis médical d'aptitude				Formation professionnelle suivie			Lieux de formation connus		Formation à la sécurité		Personne(s) chargée(s) de l'encadrement des travaux réglementés
Nom et Prénom	Date de naissance	Date de l'avis médical	Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Intitulé du diplôme ou du métier préparé	Établissement de formation Ville	Durée de présence en CT/EP (dates, années...)	Territoire de la CT/EP	Chantier Extérieur	Date de la formation	Nom et prénom du formateur	Nom et prénom Qualité ou fonction
1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
5			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
6			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
7			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
8			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
9			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
10			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			